

Avis relatif à l'intégration de la dimension de l'égalité de genre dans la mise en œuvre de la politique stratégique relative au numérique au service du développement

La présente note d'avis du Conseil consultatif Genre et Développement (CCGD) se veut un appui à l'intégration de la dimension de l'égalité de genre dans la politique stratégique relative au numérique au service du développement de la Coopération belge au développement (D4D)¹. Cet avis est le résultat des réflexions engagées autour de la thématique « genre et digitalisation » lors de deux événements publics organisés en 2017². Le Conseil recommande la prise en compte de la double approche genre dans la transformation numérique de la coopération belge au développement et la mise en œuvre de la politique D4D belge.

La fracture numérique entre les sexes est non seulement un problème social et d'égalité, mais aussi un défi essentiel pour le développement économique. Le numérique au service du développement est compris comme un outil pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes et agir sur les inégalités structurelles auxquelles sont confrontées les femmes et les filles. Ces inégalités ne disparaîtront toutefois pas du seul fait du recours au numérique. Un risque existe même de renforcer la fracture numérique si les interventions liées à la politique D4D ne tiennent pas compte des plus vulnérables et du besoin d'investir en priorité dans les bases du développement humain durable, notamment l'éducation de base et des services de santé accessibles et de qualité.

Le CCGD présente dans cette note d'avis des informations utiles relatives au contexte ainsi que des recommandations pour la mise en œuvre, le suivi et l'adaptation éventuelle de la politique D4D belge suivant une perspective du genre, particulièrement dans ses axes prioritaires « le numérique pour des sociétés inclusives » et « le numérique pour une croissance économique inclusive et durable ».

1. Contexte

Une éducation insuffisante pour inclure les filles et les femmes dans la révolution numérique

1. Au cours de la décennie écoulée, le niveau de scolarisation des filles de tous âges a rattrapé celui des garçons mais les disparités entre les sexes persistent. Dans un tiers des pays, il y a toujours plus de garçons inscrits à l'école primaire que de filles. **Les femmes représentent deux tiers des 750 millions d'adultes analphabètes dans le monde.** 16 millions de filles de 6 à 11 ans ne commenceront jamais l'école pour 8 millions de garçons. **La pauvreté est le plus grand obstacle à l'éducation d'une fille mais une adolescente peut aussi être forcée à abandonner l'école pour aider aux tâches domestiques, se**

¹ Celle-ci est décrite dans la note stratégique « Digital for Development »
https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/note_strategique_d4d.pdf

² Le premier événement était le séminaire international du 25 janvier 2017 « Développement durable et autonomisation des femmes dans la société. Comment les Objectifs de Développement Durable peuvent-ils contribuer au renforcement de la position socio-économique des femmes ? ». Un atelier participatif a eu lieu autour de « digitalisation et innovation ». Le second événement était la table-ronde du 11 octobre 2017 « De la fracture numérique entre les sexes à l'empowerment des femmes ». Des échanges ont eu lieu autour de « digitalisation et éducation », « digitalisation comme outil d'empowerment économique » et « Digitalisation comme outil de lutte contre les violences ».

marier de manière précoce, ou par crainte d'harcèlement³. Dans ces conditions, de nombreuses femmes sont exclues de la révolution numérique, et une attention particulière doit être accordée aux identités et aux inégalités multiples et croisées auxquelles sont confrontées les femmes afin de ne pas creuser les inégalités entre elles : analphabètes, rurales, jeunes, âgées, chefs de famille monoparentale, autochtones, affectées par le VIH, handicapées, orientation sexuelle, migrantes, réfugiées et déplacées au sein de leur pays.

2. En général, les compétences en littératie numérique ou encore des compétences plus avancées telles que le codage sont encore peu représentées dans les systèmes éducatifs. Même lorsque cette exigence est remplie, **les systèmes éducatifs n'offrent pas toujours aux filles des possibilités de participer aux disciplines scientifiques, technologiques, d'ingénierie et de mathématiques (STEM)**. Cela contribue à ce que les filles décident de ne pas poursuivre des matières STEM au-delà des exigences minimales du programme, ce qui a à son tour un impact négatif sur leur transition vers les carrières dans le secteur numérique, qui dépendent souvent des connaissances acquises grâce à l'éducation STEM. Pourtant, l'égalité entre hommes et femmes au niveau de la conception et la mise en œuvre du numérique ne peut que contribuer au développement juste et durable des sociétés. **Ainsi, les femmes mettent plus souvent que les hommes leurs expériences au profit d'initiatives sociétales, ce qui peut également être un reflet des normes sociales et de l'éducation différenciée.**

3. Les filles et les femmes sont confrontées à **différents stéréotypes sexistes qui ont des répercussions sur leur capacité à développer leurs compétences en littératie numérique et à travailler dans le secteur numérique**. Les matières STEM, en tant que voie d'accès à l'enseignement technique et à la formation techniques ou à l'enseignement supérieur, ne sont souvent pas considérées comme appropriées pour les filles. Au lieu de cela, elles sont dirigées vers d'autres secteurs comme l'enseignement ou les soins de santé. Les jeunes filles qui persistent et suivent des études dans ce domaine sont perçues comme étant moins capables d'effectuer la même quantité et le même type de travail que leurs collègues masculins en raison de leur sexe. Puisqu'il y a très peu de femmes professionnelles dans ce secteur, la grande majorité des enseignants sont des hommes qui trop souvent véhiculent ces stéréotypes sexistes. Ensuite, les femmes restent confrontées au sexisme lors du recrutement et dans leur travail. Sur le long terme, beaucoup plus de femmes que d'hommes quittent ce secteur d'activités en raison des discriminations et stéréotypes sexistes auxquelles elles sont confrontées dans le monde du travail⁴.

Des inégalités d'accès, de participation et de contrôle des femmes au numérique

4. **Le coût est l'un des principaux obstacles à l'accès initial et à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les femmes. Cela est particulièrement évident pour les femmes rurales et celles à faible revenu.** Si de plus en plus de femmes possèdent un téléphone portable, un smartphone ou un ordinateur, l'accès à une connexion de qualité et bon marché reste un défi de taille en raison de la qualité des infrastructures et de la couverture réseau. De plus, les femmes n'ont parfois qu'un accès restreint aux services publics de TIC tels que les cybercafés ou les télécentres. Dans de nombreux contextes, ces endroits sont considérés comme des endroits peu sûrs pour les

³ UNESCO Institute for statistics, <http://uis.unesco.org/apps/visualisations/no-girl-left-behind/index-fr.html>

⁴ Women's Pathways to the Digital Sector: Stories of Opportunities and Challenges, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development of Germany, 2017

femmes et les filles. Comme ce sont des espaces traditionnellement réservés aux hommes, les femmes peuvent s’y sentir mal à l’aise, être harcelées ou victimes de violences. En conséquence, leurs parents, tuteurs ou conjoints peuvent leur interdire de fréquenter ces lieux.

5. En moyenne, les femmes sont 14% moins susceptibles de posséder un téléphone portable que les hommes, ce qui veut dire que **200 millions de femmes de moins que les hommes possèdent des téléphones portables**. En Afrique sub-saharienne, une femme a 23% de chance en moins qu’un homme de posséder un téléphone portable⁵. Dans de nombreux pays en développement, les téléphones portables constituent le principal moyen d’accès à internet. Les plus grands écarts à ce niveau entre les sexes ont été mesurés en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne⁶. Les femmes ont également accès à un matériel de moindre qualité que les hommes. Les femmes accèdent le plus souvent aux TIC à domicile alors que les hommes ont davantage accès sur leur lieu de travail à un matériel qui est remplacé plus souvent que le matériel du domicile.

6. Au-delà de l’accès au matériel numérique, un écart croissant et persistant est observé dans l’utilisation des services mobiles et d’internet par les femmes. Cet écart augmente à mesure que la fonctionnalité technologique devient plus sophistiquée et que le coût de possession devient plus élevé. Les femmes ont globalement tendance à utiliser moins souvent et moins longtemps les services mobiles basés sur le texte et les données que les hommes. **Davantage de femmes que d’hommes déclarent n’avoir jamais eu accès à Internet sur leur téléphone portable. L’écart entre les femmes et les hommes au niveau de l’accès mobile à large bande atteint 45% en Afrique subsaharienne, et jusqu’à 50% dans certaines parties de l’Asie rurale**⁷. Un moindre accès aux ressources numériques signifie pour de nombreuses femmes entrepreneures le manque d’accès à des informations utiles, notamment sur les changements de législation ou l’état des marchés, et donc une perte de compétitivité et de nouvelles opportunités de développement de leur entreprise.

7. Les femmes et les filles sont aujourd’hui exclues de nombreuses opportunités dans le secteur numérique, de l’utilisation à la conception, et dans de nombreuses sphères de leurs vies, en raison de discriminations qui prennent racines dans des stéréotypes et normes sociales sexistes. **Ainsi, à l’échelle mondiale, les femmes ne détiennent que 24% de tous les emplois du secteur numérique et, dans les contextes en développement, les hommes sont 2,7 fois plus susceptibles de travailler dans le secteur numérique**. Les hommes sont également 7,6 fois plus susceptibles que les femmes d’occuper des professions qui exigent des compétences spécifiques en TIC. **Lorsque les femmes occupent un emploi dans le secteur numérique, elles tendent à se concentrer dans des rôles généraux de nature administrative, dans les ressources humaines ou emplois peu rémunérés et peu qualifiés**. Il y a beaucoup moins de femmes que d’hommes dans les postes de direction dans le secteur numérique. Par exemple, dans l’industrie de la téléphonie mobile les femmes occupent moins de 20% des postes de direction, et en Afrique c’est moins de 10%⁸.

⁵ Women and Mobile: A Global Opportunity, GSMA et al., 2010, http://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2013/01/GSMA_Women_and_Mobile-A_Global_Opportunity.pdf

⁶ Measuring the Information Society Report, ITU, 2016

⁷ Women’s Pathways to the Digital Sector: Stories of Opportunities and Challenges, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development of Germany, 2017 http://www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inclusion/Women-and-Girls/Girls-in-ICT-Portal/Documents/Study_Womens%20pathways%20to%20the%20digital%20sector.pdf

⁸ *Ibidem*

Le potentiel du numérique pour l'empowerment des filles et des femmes

8. Les femmes et les filles sont plus susceptibles de signaler **un sentiment accru d'empowerment⁹ lorsqu'elles ont obtenu l'accès aux TIC**. Ceux-ci peuvent faciliter les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie et offrir aux filles et aux femmes des opportunités adaptées pour développer les compétences nécessaires sur le marché de l'emploi, actuel et futur. Les compétences numériques sont de plus en plus considérées comme essentielles à l'employabilité dans de nombreux secteurs professionnels¹⁰. De nombreuses offres d'emplois qualifiés qui requièrent des compétences croisées entre secteurs, par exemple le secteur de la santé et le secteur numérique, ne sont pas pourvues faute de candidat-e-s répondant au profil recherché.

9. L'adoption des TIC par les femmes et les filles peut **améliorer l'inclusion financière, et par conséquent contribuer à réaliser d'autres dimensions de l'égalité entre les femmes et hommes**. Ainsi, la maîtrise des TIC peut accroître la présence des femmes dans la sphère économique en soutenant leurs activités économique et leur autonomie financière, en augmentant leur présence sur le marché du travail, en leur présentant de nouvelles opportunités professionnelles et en favorisant l'efficacité des commerces et entreprises appartenant à des femmes. Par exemple, les transferts d'argent par les téléphones portables ont un impact positif sur les femmes entrepreneures en ce qu'ils facilitent l'accès aux assurances et aux microcrédits.

10. Les TIC représentent un **outil d'empowerment utile pour permettre aux femmes et aux filles de sortir de l'isolement, d'échanger des connaissances et expériences au sein d'une communauté** comme un réseau professionnel, de maintenir les communications familiales, de se former ou encore de recevoir l'information relative à leurs droits humains, à la promulgation et au changement des lois, aux crises écologiques, aux invasions d'insectes ou à l'évolution des prix sur les marchés. Les TIC peuvent aider à améliorer la gestion des tâches quotidiennes, à travers par exemple des outils de gestion financière, de gestion du temps, des services de santé en ligne, y compris sexuelle et reproductive, et offrir un gain de temps précieux.

11. L'accès rapide à l'information et à un mode de communication grand public, notamment via les réseaux sociaux, permet également **d'amplifier les voix des femmes à travers le monde par une meilleure diffusion de leurs situations et différents apports à la société**. Les TIC peuvent permettre aux femmes de voter dans la confidentialité, de revendiquer leurs droits, de prendre la parole et de renforcer leur leadership. Les TIC peuvent s'inscrire dans une démarche d'activisme et de mobilisation au niveau politique et favoriser *l'empowerment* politique des femmes. **Par le renforcement de réseautage, ils peuvent soutenir un processus de double émancipation, personnelle et politique au service des communautés**.

⁹ L'*empowerment* fait référence au pouvoir que les femmes peuvent avoir sur leur propre vie mais aussi au sein d'un groupe dans la société ou en politique.

¹⁰ Women's Pathways to the Digital Sector: Stories of Opportunities and Challenges, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development of Germany, 2017 http://www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inclusion/Women-and-Girls/Girls-in-ICT-Portal/Documents/Study_Womens%20pathways%20to%20the%20digital%20sector.pdf

Le numérique face aux violences contre les femmes et les filles

12. Malgré le potentiel *d'empowerment* du numérique pour les femmes et les filles, elles subissent actuellement de **nombreuses violences sur internet et de par l'utilisation de nouvelles technologies**. Comme dans la vie réelle, les femmes et les filles sont ciblées en ligne en raison de leur sexe et des stéréotypes patriarcaux qui sous-tendent l'inégalité entre les sexes. Dans la sphère numérique, elles affrontent diverses formes de violence commises par différents types d'auteurs, parmi lesquels des partenaires intimes. Il s'agit de harcèlement, de discours de haine sexiste, d'intimidation, de surveillance, de menaces multiples, de divulgation de données personnelles, d'usurpation d'identité ou encore de partage non consenti de contenus à caractère sexuel ou pornographique. Les TIC peuvent contribuer à la violence conjugale et sont également utilisés pour attirer les femmes et les filles dans la prostitution¹¹.

13. **Les femmes et les filles sont attaquées en raison de leur identité et de leur statut** parce qu'elles sont LGBTQI, d'une minorité religieuse ou ethnique, économiquement vulnérables, handicapées, migrantes, etc. Si plusieurs vulnérabilités ou visibilités spécifiques se croisent, les risques de violence augmentent. Ceci se vérifie également pour les hommes et les garçons dont l'identité et le statut ne correspondent pas aux normes sociales de masculinité promues localement. En outre, les femmes et les filles sont aussi ciblées **en raison de leurs activités** parce qu'elles sont militantes, féministes, artistes, journalistes, professionnelle dans des industries dominées par les hommes, défenseuses des droits humains, parlementaires, universitaires, avocate, etc. Les tactiques et les moyens utilisés par les agresseurs diffèrent mais les intentions restent d'embarrasser, humilier, effrayer, menacer, faire taire les femmes et les filles. La mentalité de foule, l'anonymat et l'omniprésence des attaques en ligne contribuent au sentiment d'impunité des auteurs et à la perpétuation des violences dans la sphère numérique¹².

14. **Ces violences prennent racine dans la répartition inégale du pouvoir et des rôles entre les femmes et les hommes dans les sociétés ainsi que la structure même de l'industrie des TIC et de la nature des espaces en ligne**¹³. L'industrie du numérique est un univers masculin. Les espaces en lignes ont considérés comme des espaces où l'individu est libre de contraintes et de lois. De nombreux utilisateurs et utilisatrices des TIC n'ont aucune information sur leurs droits et manquent de connaissances en matière de protection et de sécurité en ligne. De plus, les grandes sociétés Internet s'abritent derrière leur statut d'entreprises technologiques, et non de médias, alors que leurs normes communautaires et pratiques modératrices contribuent grandement à façonner et à influencer les perceptions et les comportements en matière des droits des femmes et des filles¹⁴.

¹¹ Mapping the state of online violence against women and girls in Europe, European Women's Lobby, 2017

https://www.womenlobby.org/IMG/pdf/hernetherrights_report_2017_for_web.pdf

¹² *Ibidem*

¹³ En ligne, la culture du viol est tout aussi répandue que dans le monde réel. Par exemple, au moins 30% de tout le trafic Internet est lié à de la pornographie, et 88,2% des scènes pornographiques les mieux notées contiennent des actes d'agression et que 94% du temps cet acte est dirigé vers une femme. UN Broadband Commission for Digital Development, "Cyber Violence Against Women and Girls: A World-Wide Wake-Up Call", 2015, http://www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2015/cyber_violence_gender%20report.pdf?v=1&d=20150924T154259

¹⁴ *Ibidem*

Un manque de données et de statistiques fiables ventilées par sexe

15. Les statistiques fiables et ventilées par sexe sur la propriété, l'accès et l'utilisation des TIC dans les pays à revenu faible ou intermédiaire sont encore limitées. Des données fiables sur l'accès et l'utilisation des TIC par les femmes sont **nécessaires pour identifier les lacunes et les domaines d'action, mais aussi pour estimer à l'avenir les impacts les plus importants** en termes de transformation de l'éducation, de la participation et des expériences professionnelles des femmes et des filles dans le secteur numérique.

2. Recommandations : Réduire la fracture numérique améliore le positionnement des femmes dans la société

16. **Prendre en compte systématiquement la dimension de genre dans la définition et la mise en œuvre de la politique D4D**, et dès lors, analyser la situation comparée des femmes et des hommes, identifier les éventuelles inégalités entre les sexes et chercher à les diminuer ou à les éliminer, et ce dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de chaque initiative ou programme D4D.

Mettre en place des systèmes d'éducation inclusive

17. Investir dans des **programmes ciblés qui peuvent contribuer à s'attaquer aux facteurs sociaux et économiques spécifiques qui privent les filles de leur droit à l'éducation** afin d'atteindre le quatrième objectif de développement durable « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Cet investissement doit être réalisé tant par la Belgique que par ses pays partenaires afin de faire du droit à l'éducation une réalité pour toutes et tous.

18. Mettre en œuvre des **programmes et recherches-action d'alphabétisation, d'éducation et de formation qui utilisent la digitalisation comme outil pour atteindre les personnes les plus défavorisées**, et se baser sur leur évaluation pour pouvoir répliquer de telles actions.

19. Soutenir des **programmes orientés vers l'empowerment des filles et des femmes** qui visent d'une part l'amélioration des ressources psychologiques, comme l'efficacité personnelle ou la confiance en soi, et d'autre part l'amélioration des mécanismes de transition entre l'éducation formelle et l'emploi dans le secteur du numérique **qui facilitent la création et diffusion de contenus qui reflètent leurs points de vue et expériences**, notamment des programmes de sensibilisation, d'éducation, d'éducation populaire, d'orientation professionnelle, de formation rapide au codage ou des « journées de découverte » des TIC

20. Transformer les systèmes éducatifs pour mettre en place, dès le niveau d'éducation primaire, les **bases des compétences numériques et de l'apprentissage tout au long de la vie** pour l'ensemble des apprenant·e·s, en ce compris une **éducation aux médias et aux TIC sensible à l'égalité entre hommes et femmes qui permette de décrypter les contenus, de développer l'esprit critique, de déceler les fausses informations et de se protéger en ligne.**



21. Créer et investir dans des **programmes de sensibilisation du public scolaire et de leurs parents comprenant des activités qui remettent en question les stéréotypes liés au genre et aux TIC** afin de changer les attitudes dominantes concernant la participation des filles et des femmes aux matières STEM et dans le secteur numérique.

22. Mettre l'accent dans les politiques d'éducation sur les compétences en littératie numérique pour les filles et les femmes et soutenir leur étude des matières STEM dans des environnements inclusifs et non sexistes. Il s'agit de soutenir des **programmes d'exposition précoce à la technologie afin de créer des opportunités pour les filles d'expérimenter la technologie à un jeune âge**. Ceci peut augmenter leur confiance dans les technologies numériques et *in fine* dans le travail dans le secteur numérique. Ou encore d'investir dans la **formation d'enseignantes qui peuvent être un modèle positif pour les filles** et les encourager à poursuivre leurs études dans le secondaire, et par la suite dans le domaine des STEM.

Garantir l'accès, la participation et le contrôle des femmes au numérique

23. Réaliser une **analyse du contexte socioculturel local en ce qui concerne l'autonomisation des femmes qui intègre différentes dimensions de l'exclusion numérique** - mobilité, revenu, contraintes de temps et normes locales sur la participation des femmes aux TIC - **en amont de toute intervention** qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique stratégique relative au numérique au service du développement de la Coopération belge au développement afin d'adopter des mesures qui assure un accès et une participation égale des femmes.

24. **Evaluer les initiatives et programmes relatifs au numérique au service du développement** à l'aune de leurs impacts plus larges dans la société, et particulièrement veiller à ce qu'ils **parviennent aux femmes et aux filles qui sont les plus désavantagées** en raison de leur situation géographique, de leur âge, du revenu de leur ménage, de leur niveau d'éducation, de leur appartenance à une minorité ethnique ou religieuse, d'une situation de handicap, etc.

25. Assurer la **disponibilité d'espaces publics sûrs où les femmes et les filles peuvent accéder aux TIC sur une base régulière**. Parallèlement, il est nécessaire d'**aborder et de modifier les normes sociales et culturelles** qui empêchent les femmes et les filles d'accéder librement à ces lieux, notamment par le biais de programmes de sensibilisation à destination des garçons et des hommes.

26. **Abaisser ou supprimer les barrières de coûts** afin de stimuler l'intérêt pour l'accès aux TIC parmi les femmes et les filles, en particulier les femmes et filles rurales qui voient le prix augmenter en fonction de leur éloignement géographique avec les grandes métropoles.

Réaliser le potentiel du numérique pour l'empowerment des filles et des femmes

27. Mettre en œuvre **des programmes, à destination spécifique des femmes et des filles, qui privilégient la voie collective et utilisent les structures locales déjà existantes** telles que les groupements de femmes, les associations de producteurs et productrices agricoles, les associations et les autorités locales. Ces structures organisent déjà ou peuvent faciliter des ateliers interactifs, des groupes de discussion ou encore des foires commerciales afin de permettre l'accès à l'information et

la formation aux TIC, des échanges entre pairs et le développement de réseaux et nouvelles opportunités.

28. Investir dans des **programmes de mentorat qui identifient des femmes dans le domaine des STEM et des technologies numériques pouvant servir de modèle à suivre**, d'une part, pour les filles et jeunes femmes dans leurs choix d'études et de carrière futurs, et d'autre part, pour les femmes déjà actives sur le terrain afin de soutenir le maintien de leur engagement et leur promotion à des postes à responsabilités.

29. Mettre en œuvre des **politiques et programmes spécifiques pour garantir aux femmes l'accès équitable aux outils financiers innovants adaptés à leurs besoins**, entre le micro-crédit et le grand financement, **et leurs contraintes** en matière de subsides et de crédits à travers les investissements public.

30. Soutenir des **programmes numériques visant au renforcement de la participation des femmes à la citoyenneté** et promouvoir la participation active, la représentation et la prise de décision des femmes dans **les espaces politiques**, notamment à l'occasion des élections.

31. Soutenir des **programmes d'entrepreneuriat et d'économie sociale à destination des jeunes femmes diplômées dans le secteur numérique** afin de faciliter leur insertion professionnelle dans des contextes marqués par un haut taux de chômage. Soutenir les autorités locales dans l'amélioration des cadres juridiques nécessaires pour favoriser l'entrepreneuriat et l'économie sociale ainsi que dans la mise en place de systèmes de protection sociale qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes entrepreneures.

32. **Stimuler la création et la production de contenu par les femmes** afin de promouvoir leurs activités économique, et de favoriser leur expression politique, citoyenne et leur créativité artistique.

33. Plaider auprès des pays partenaires pour des **consortiums multi-ministériels dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes relatifs au numérique au service du développement** qui devraient inclure au minimum les ministères des TIC, de l'éducation, de l'emploi et de l'égalité des chances

34. Exiger des **garanties et mesures concrètes de la part des organisations et entreprises partenaires** des programmes de la coopération belge au développement relatifs au numérique au service du développement en ce qui concerne la lutte active contre l'application de stéréotypes sexistes dans les processus d'embauche, le développement d'environnements de travail favorables pour les femmes , et la recherche active et la promotion de femmes qualifiées à des postes de responsabilité.

35. Renforcer les **collaborations et le transfert de technologie dans le cadre des mécanismes mondiaux mis en place pour réaliser l'objectif de développement durable 17** afin d'améliorer les connaissances et l'accès des pays en développement à la science, à la technologie et à l'innovation et à un mécanisme mondial de transfert de technologies. S'assurer que ce processus profite de manière égale aux femmes et aux hommes, aux garçons et aux filles.

Lutter contre les violences contre les femmes et les filles dans la sphère numérique

36. **Financer de manière durable et consulter de façon systématique les organisations de femmes** fournissant un soutien aux femmes et aux filles victimes de violences et développant des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation au continuum des violences à l'encontre des femmes et des filles, en ce compris la violence en ligne ou par l'utilisation de nouvelles technologies.

37. Soutenir des **programmes de formation sur la cyber-violence à l'égard des femmes avec une perspective de genre à destination des professionnel-le-s de police et de justice** pour pouvoir détecter, répondre et poursuivre ces violences, en particulier le leurre ou le «recrutement» en ligne de femmes et de filles dans des situations dangereuses telles que la traite et l'exploitation sexuelle.

38. Soutenir des **programmes de recherche-action visant à produire des données sur la cyber-violence dans les pays partenaires de la coopération belge au développement.**

39. Soutenir des **structures munies d'outils numériques qui assurent la sécurité des femmes en zone de conflits et dans les processus de paix**, notamment à travers des systèmes d'alerte à destination des femmes défenseuses des droits humains.

40. Plaider en faveur de la **mise à jour des cadres législatifs internationaux et nationaux afin de criminaliser toutes les formes de violence en ligne contre les femmes et les filles et de poursuivre leurs auteurs**¹⁵. Par exemple, les entreprises technologiques et intermédiaires Internet devraient veiller à ce que leurs plateformes et applications ne soient pas utilisées abusivement pour perpétrer et perpétuer la violence contre les femmes, et si elles le sont, prendre des mesures immédiates pour y remédier.

Encourager la collecte de données et l'élaboration de statistiques fiables ventilées par sexe

41. Promouvoir et investir des moyens humains et financiers dans le **renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistique en matière de données quantitatives et qualitatives ventilées par sexe** dans le but :

- d'établir des points de référence qui pourront aider à discerner les progrès accomplis dans la réduction des écarts dans l'accès et l'utilisation des TIC par les femmes et les filles.
- de permettre de comprendre les défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans leur participation au secteur numérique et leur contrôle de cette ressource.
- de développer des indicateurs pour mesurer l'efficacité des interventions en matière de cyber-violence à partir d'informations sur la prévalence et les méfaits de la cyber-violence, la victime et l'auteur et la relation entre eux.

42. Assurer la **collecte de données ventilées par sexe lors des différentes phases des programmes de la coopération belge au développement** relatifs au numérique au service du développement dans la même optique que celle développée au paragraphe précédent.

¹⁵ Les dispositions de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe devraient ainsi s'appliquer aux cas de cyberviolence.

Pour le Conseil consultatif Genre et Développement¹⁶,

Sophie Charlier
Présidente



Lina Neeb
Vice-Présidente



Avis du Conseil consultatif Genre et Développement, avec l'appui du groupe de travail « genre et digitalisation » dont les membres sont : ACODEV, Bruxelles Laïque, le Comité International Péruvien, le CNCD-11.11.11, le Conseil des Femmes Francophones de Belgique et le Monde Selon les Femmes.

¹⁶ Les membres du Conseil consultatif Genre et Développement sont le CNCD-11.11.11, 11.11.11, le Conseil des Femmes francophones de Belgique, le Nederlandstalige Vrouwenraad, l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes, le monde académique francophone et le monde académique néerlandophone.